

N/REF : 21/01/2025 11H57 C:000053 I:02648
V/REF : AC/C10643
V/Email reçu le Mardi 21/01/2025 a 11H57

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. EQR
IMMEUBLE : EQUATORIA -EQR
2, AV. JACQUELINE DE ROMILLY
.
35000 RENNES

Rennes, le 30 Janvier 2025

Référence Marché : 020015-PBS-001-Lot 9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 2 ROMILLY - MR ET MME GUYOT : 06 80 33 36 83
LOGEMENT N° 115636, PORTE N°B11, 1° ÉTAGE, TYPE 4
MOTIF : VERIFICATION TETE THERMOSTATIQUE RADIATEUR CHAMBRE
SI BESOIN REMPLACER
Donneur d'ordre : Mme S ALI MOHAMED

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 24/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
A LA DEMANDE DE LA LOCATAIRE : BLOCAGE DE LA TETE THERMOSTATIQUE
LA LOCATAIRE NE SOUHAITAIT PAS QUE SON RADIATEUR CHAUFFE CAR CHAMBRE
INOCCUPÉE
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 24/01/25 a 14H56 Mme S ALI MOHAMED

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MOE001-H(s)	Plombier hors BPU le 24/01	1	54,72	54,72
TOTAL H.T.					54,72
T.V.A. a 10,00%					5,47
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>60,19</u>

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.